



**Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents chargés du Contrôle des Transports
Terrestres
MOTION – CAP du 25 octobre 2012**

Depuis le 1er octobre, le corps des Contrôleurs des Transports Terrestres a été liquidé, ce terme est celui utilisé par la presse professionnelle du transport que nous reprenons évidemment à notre compte. Après 36 ans de bons et loyaux services, le corps des CTT a disparu suivant en cela une logique comptable qui n'a aucune cohérence politique. Cela n'améliorera en rien l'efficacité du contrôle des transports vu les enjeux car le risque de démotivation des agents est réel et la perte d'identité très mal ressentie par des contrôleur(e)s attachés à leur métier.

Ce risque la DGITM l'a souligné elle aussi en vain pendant 4 ans et même nos deux ministres ont déclarés qu'ils n'auraient jamais procédé à cette fusion.

C'est pourquoi des paroles et des bonnes intentions de nos ministres, les contrôleur(e)s des transports terrestres attendent des actes.

Face aux défis de demain que constitue le contrôle technique routier, l'éco-taxe et la libéralisation du cabotage, seule une politique volontariste et engagée de l'état pourra permettre la régulation d'un secteur économique menacé. Et ce volontarisme passe en premier lieu par la reconnaissance d'un corps de contrôle des transports identifié, où les agents puissent se reconnaître.

C'est pourquoi nous demandons l'ouverture de négociations permettant au corps des CTT d'exister à nouveau et d'assumer ses très lourdes et nombreuses missions dans le secteur du transport routier.

Nous regrettons enfin, la totale improvisation dans laquelle cette CAP a été montée, sans réunion préparatoire, sans information sur son fonctionnement. Nous devons traiter en une journée les problèmes d'un corps de 6000 agents aux situation bien différentes, aurons nous le temps et la sérénité des débats pour tout aborder ?